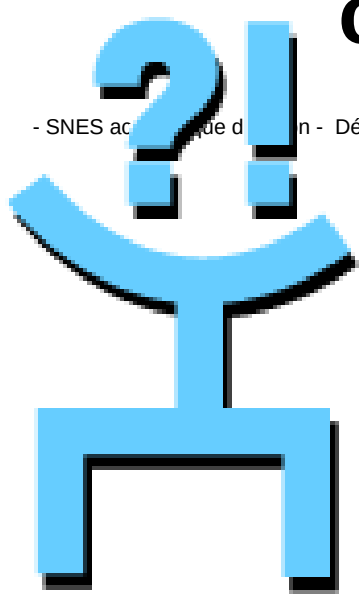


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1300>



Testez vos connaissances sur le SNES et les activités de ses militants en répondant au quiz ci-dessous



- SNES ac... de d... n - Départements - Yonne - Elections professionnelles - Elus SNES 89 des personnels -
Publication date: samedi 31 décembre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Au cours des rencontres que nous avons faites cette année dans les établissements, nous avons été parfois très étonnés de l'image que les collègues avaient de nous et des militants syndicaux en général, ainsi que des croyances, souvent très fortes, qui persistaient.

Il nous paraît utile de rétablir certaines vérités !

Nous comptons sur vous pour être notre relais auprès des collègues que nous ne pourrions pas rencontrer cette année.

Mais auparavant, peut-être convient-il que vous vérifiez si, vous aussi, vous n'avez pas quelques idées préconçues... erronées...

Répondez par "oui" ou par "non" aux questions ci-dessous et vérifiez plus bas vos réponses.

- 1. Le SNES indemnise ses militants quand ils font grève.
- 2. Les élus au Conseil d'administration sont payés en heures sup quand ils siègent.
- 3. Les commissaires paritaires aussi.
- 4. Les militants du SNES qui ont une décharge syndicale travaillent à temps partiel.
- 5. Les militants déchargés peuvent faire des *heures sup année* (HSA).
- 6. Les militants déchargés ne sont pas soumis aux remplacements De Robien.
- 7. Etre militant du SNES permet d'avoir plus tôt accès à la hors classe.
- 8. Le SNES verse une indemnité à ses correspondants dans les établissements.
- 9. Le SNES privilégie ses adhérents lors des mutations.
- 10. Le SNES reçoit une subvention du rectorat.
- 11. Le SNES est riche.
- 12. Le SNES est de gauche.
- 13. Pour avoir une décharge SNES, faut être dans la ligne de la direction nationale.
- 14. Y a pas possibilité de débat au SNES.
- 15. Le SNES copine avec l'administration.



Vérifiez vos réponses

- 1. Jamais !
- 2. Jamais ! Et les CA qui se terminent par un « pot » sont rares !
- 3. Jamais ! Les élus qui siègent sont indemnisés de leurs frais de trajet selon le barème des frais de stage ou d'examen. Les élus qui ont aidé à la préparation de la CAPA mais n'ont pas siégé sont remboursés de leurs frais par le SNES, selon un barème voté.
- 4. Non. Ils ont un temps plein (sauf s'ils demandent un temps partiel, et dans ce cas, leur décharge vient en déduction de leur quotité de temps partiel).
Pour le SNES 89, 6 militants se partagent 16,38 heures de décharge hebdomadaire, soit l'équivalent de 0,93 temps plein de certifié.

- **5.** Non, pas au SNES 89, c'est une règle absolue ! Le volume de la décharge permet d'arriver pile-poil au maximum de notre service (15, 18 ou 32 h).
- **6.** Eh si... Comme tous les collègues à temps plein !
- **7.** Eh non ! Cela ne donne aucun avantage de carrière. Et la règle au SNES est que, lorsque la CAPA étudie le cas d'un élu, cet élu quitte la séance pendant qu'on examine son dossier.
- **8.** Eh non : les collègues acceptent bénévolement de se charger de distribuer ce que la section départementale leur envoie.
Seul petit « plus » depuis cette année : nous indemnisons les frais de déplacement des correspondants qui viennent aux réunions de bureau que nous convoquons.
- **9.** Jamais ! Nous sommes élus des personnels pas des seuls syndiqués. Mais c'est plus facile de défendre un « dossier » quand nous connaissons la personne parce qu'elle est syndiquée et qu'elle nous a transmis des informations.
- **10.** Eh non ! Ni de l'IA, ni des établissements, ni de...
Le SNES 89 ne vit que des cotisations de ses adhérents (et encore, de ce qu'il lui reste une fois qu'il a fait les versements au SNES national et à la section académique). Son budget annuel est de 4 000 €.
- **11.** Ben non. Le SNES 89 est, depuis 3 ans, logé gratuitement par la mairie d'Auxerre ; auparavant, ses locaux étaient « virtuels »... ou bien au domicile d'un militant.
- **12.** Le SNES n'est pas un parti politique ! Mais la sensibilité de ses militants et de ses adhérents le fait classer plutôt à gauche dans le mouvement social.
- **13.** Eh non. Faut juste avoir envie d'investir du temps et de l'énergie au service du SNES.
- **14.** Ah si ! Et les empoignades sont nombreuses... tant au niveau départemental qu'aux niveaux académique ou national !
- **15.** Sûrement pas ! Le ton de certains de nos articles le montre bien, non ? La force du SNES (comme celle de la FSU) est d'avoir des délégations nombreuses où les rôles (le méchant, le râleur, le consensuel, ...) sont distribués en fonction des personnalités de chacun et de manière à être le plus efficace possible. Mais il n'est jamais question de copinage, encore moins de marchandage.



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré
